

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

COMMUNE DE CELLETTES - 41120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2025/76

OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION TOUR DU LOIR ET CHER ORGANISATION

L'an deux mille vingt-cinq, le six Novembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CELLETTES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la salle de conseil municipal sous la présidence de Monsieur Joël RUTARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 31 Octobre 2025

PRÉSENTS : MM. Joël RUTARD, Annick BARRÉ, Patrick GERMAIN, Françoise LE LAY, Lysiane AUBERT, Blandine CASSAGNE, Laëtitia GODET, Axelle DEMICHELIS, Grégory JOUZEAU, Isabelle MASTON, Michèle PERROTON, François POHU, Gilles GUILLOU, Sonia MARTIN, Franck JOUANNEAU

ABSENTS EXCUSÉS : Jérôme LEPAGE, Hervé DARGAISSE, Victor KHAMCHANH, Dominique BOURGET, Laurence PÉRAL, Emmanuel BRISSET, Matthieu DURAND, Emilie LAURIER (sans procuration)

ABSENT NON EXCUSÉ :

Procurations de : Monsieur Jérôme LEPAGE à Monsieur Joël RUTARD

Monsieur Hervé DARGAISSE à Madame Blandine CASSAGNE

Monsieur Victor KHAMCHANH à Monsieur Patrick GERMAIN

Monsieur Dominique BOURGET à Monsieur Franck JOUANNEAU

Madame Laurence PÉRAL à Madame Isabelle MASTON

Monsieur Emmanuel BRISSET à Madame Annick BARRÉ

Monsieur Matthieu DURAND à Madame Françoise LE LAY

Secrétaire de séance : Madame Isabelle MASTON

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du 20 octobre 2025 relatif à la prévision d'itinéraire par la Direction Générale de Tour du Loir-et-Cher Sport Organisation pour l'édition 2026. Il y est fait mention d'une traversée de la commune le mercredi 15 avril 2026 lors de la première étape.

Afin d'accompagner cette manifestation, Monsieur le maire propose à l'assemblée de verser une subvention d'organisation à hauteur de 415.80 €, soit 0.15 € par 2 772 habitants.

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20251106-2025-76-DE
Date de réception préfecture : 10/11/2025

**Délibération N°2025/76 - OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION TOUR DU LOIR ET CHER
ORGANISATION (PAGE 2/2)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

- Autorise le versement **d'une subvention d'organisation à hauteur de 415.80 €** - soit 0.15 € par 2 772 habitants - en faveur de l'association TOUR DU LOIR-ET-CHER SPORT ORGANISATION.

VOTE :

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire, transmis à la Préfecture le 10/11/2025 affiché le 10/11/2025*

A Cellettes, le 10 Novembre 2025

Le Maire,

Joel RUTARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45000 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20251106-2025-76-DE
Date de réception préfecture : 10/11/2025